
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT
-----DECRET D/2014 / 097 / PRG/SGGPORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS REGIONAUX
AU MINISTÈRE DE L'ELEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret D/2014/019/ du 18 janvier 2014, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret D/2014/020/ PRG/SGG du 20 janvier 2014, portant structure du gouvernement ;
- Vu le décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 janvier 2014, portant nomination des membres du gouvernement ;

DECRETE

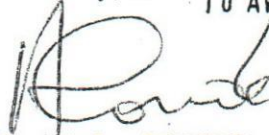
Article 1er: Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions suivantes:

1. Directeur Régional de l'Elevage de Conakry : Madame Mayénaba CONTE, confirmée ;
2. Directeur Régional de l'Elevage de Kindia : Monsieur Kadé Dabass KEITA, précédemment Directeur Régional de l'Elevage de Boké ;
3. Directeur Régional de l'Elevage de Mamou : Monsieur Hassane MARA, Vétérinaire en service au Ministère de l'Elevage et des Productions Animales ;
4. Directeur Régional de l'Elevage de Faranah : Monsieur Aly CAMARA, précédemment Directeur Régional Adjoint de l'Elevage ;
5. Directeur Régional de l'Elevage de Labé : Monsieur Boubacar BARRY, confirmé ;
6. Directeur Régional de l'Elevage de Kankan : Monsieur Saïdou DAFF, confirmé ;
7. Directeur Régional de l'Elevage de Boké : Monsieur Alexis Zeze GUILAVOGUI, précédemment Directeur Régional de l'Elevage de Kindia ;
8. Directeur Régional de l'Elevage de N'Zérékoré : Monsieur Douakoro KALIVOGUI, confirmé.

Article 2: Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

16 AVR. 2014


Pr Alpha CONDE